

Expédié à :

Adresse de règlement:

EBRA MEDIAS ALSACE
TSA 80408
67001 STRASBOURG CEDEX

LILLY FRANCE
2 RUE DU COLONEL LILLY
67640 FEGERSEIM

03038
42927



A.P.E: 7312Z N°TVA: FR42850354390
IBAN : FR7611899001000002016790137 BIC : CMCIFR2A
BECM STRASBOURG ENTREPRI

Votre Interlocuteur

MME Tania SCHUTZ

TANIA.SCHUTZ@ebra.fr

Votre N° client : 1053403

Cette facture doit être réglée par votre mandataire avant le 15/01/2025. Passé ce délai, nous nous adresserons directement à vous pour le règlement de la facture.

FACTURE N° PUB24230023611 du 16/12/2024 (PUB241200284)

Désignation	Qte	Montant tarif		TVA
Commande 014468040 - ZB-702575 Ordre 439563100 ADN Marché Conclu - Pages int.EMPLOI MCL67 10+17/11 - recrutement #PRODUISONS DEMAIN Module emploi DNA Marché Conclu 67 le 10-11-2024 Module emploi DNA Marché Conclu 67 le 17-11-2024 ADN Quadrichromie Remise négociation commerciale Remise Chiffre d'Affaires Remise Marché Conclu 2-9 parutions Total hors taxes commande 014468040	4 col X H140	1 790,00 1 790,00	0,00 -246,48 -304,30 -537,00 2 492,22	20,00 % 20,00 %
Total hors taxes facture				2 492,22 EUR

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
2 492,22	20,00 %	498,44	2 990,66 EUR

NET A PAYER

2 990,66 EUR

Net à payer de 2 990,66 EUR, payable le 15/01/2025, net et sans escompte, par virement sur le compte : 11899 00100 00020167901 37 EBRA MEDIAS ALSACE 67001 STRASBOURG CEDEX, en joignant le coupon à votre règlement. En cas de règlement par virement, merci de rappeler le numéro de compte client 1053403 et le numéro de la facture PUB24230023611.

Conformément à l'article L.441-10 du code de commerce applicable aux ventes entre professionnels, des pénalités de retard sont dues à défaut de paiement de facture à son échéance. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due de plein droit en cas de retard de paiement de la part d'un client professionnel, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire.

